

CP 332

332.00.10 – Chambre des Milieux d'Accueil de l'Enfance

332.00.20 – Chambre des établissements d'Aide Sociale et Soins de Santé



## REMPLACEMENT D'UN TRAVAILLEUR MARIBEL EN ABSENCE TEMPORAIRE



Référence de votre dossier à rappeler dans tout courrier adressé au Fonds Social

<b>Identification de l'institution</b>	
N° d'inscription à l'ONSS	

### Personne de contact

Nom et prénom	
Téléphone	
E-mail	

### Travailleur remplacé

Nom, prénom	
Date d'engagement	
Raison de l'absence	
Date de début	
Date de fin (si connue)	

### Travailleur remplaçant

Nom, prénom	
Date d'engagement	
N° de registre national	

Remarque : En cas de chevauchement entre le travailleur remplacé son remplaçant, seul un des deux postes sera pris en compte.